BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 677

## 31 – HAUTE-GARONNE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

## Ventes et cessions

930 359 955 RCS Toulouse.
**EORA.**
*Forme :* Société par actions simplifiée.
*Capital :* 10.00 EUR.
*Adresse :* 5, chemin de la Colomière, 31120 Lacroix-Falgarde.
*Précédent propriétaire :* 514 280 098 RCS Toulouse. **ANTIPODES.**
*Oppositions :* Article L.236-26 du code de commerce.
*Commentaires :* Avis au Bodacc relatif au projet commun de scission nationale. Société scindée : ANTIPODES Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 5 chemin de la Colomière 31120 Lacroix-Falgarde Capital : 1000000.00 EUR Numéro unique d'identification : 514280098 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Société bénéficiaire de la scission : EORA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 5 chemin de la Colomière 31120 Lacroix-Falgarde Capital : 10.00 EUR Numéro unique d'identification : 930359955 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : actif de 669249.00 EUR - passif de 201398.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Les comptes de ANTIPODES utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés au 31 décembre 2024, date de clôture de son dernier exercice social. S'agissant de EORA, immatriculée depuis le 27/06/2024, elle n'a encore arrêté aucun bilan et n'a eu aucune activité. Il sera donc utilisé la situation nette comptable de cette société telle qu'elle ressort à la date d'effet du projet d'apport partiel d'actif. EORA sera propriétaire et prendra possession des biens et droits à elle apportés, à titre d'apport partiel d'actif à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport. Toutefois, l'apport partiel d'actif prendra effet fiscalement et comptablement au 01/01/2025. En conséquence, toutes les opérations faites depuis cette date et concernant la branche d'activité apportée, seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de EORA. En rémunération de cet apport, EORA attribuera quatre cent soixante-sept mille huit cent cinquante (467.850) actions ordinaires nouvelles, entièrement libérées, d'une valeur nominale d'un euro chacune, à ANTIPODES. Cette augmentation de capital sera réalisée sans prime d'émission. Le capital social sera ainsi augmenté d'un montant de 467.850 euros, de 10 euros à 467.860 euros. L'apport consenti par ANTIPODES ne sera définitif que sous réserve de la réalisation préalable de l'approbation de l'apport partiel d'actif, ainsi que de son évaluation et de sa rémunération par l'associé unique de EORA et de l'augmentation corrélative du capital social de EORA. A la date de réalisation de l'apport partiel d'actif, EORA sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers se rapportant aux biens

apportés au lieu et place de ANTIPODES. La société ANTIPODES sera solidairement tenue avec la société EORA des dettes transférées au titre de la branche d'activité apportée. Montant de la prime de scission : 0.00 EUR. Date du projet commun de scission : 26.06.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ANTIPODES : 27.06.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Toulouse). Pour la société EORA : 27.06.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Toulouse)..

